



C.A.C.S.
de la S.C.C.

ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE CENTRE - VAL DE LOIRE
Affiliée à la Société Centrale Canine reconnue d'utilité publique - Agréée par le Ministère de l'Agriculture (arrêté du 22/05/69)

EXPOSITION CANINE NATIONALE CHATEAUROUX

Samedi 20 et Dimanche 21 Avril 2019

Parc des Expositions Belle-Isle - Avenue Gédéon Duchâteau



CENTRALE
CANINE

C.A.C.S.
de la S.C.C.

Renseignements :

Sylvie Villemonais 06.86.70.40.80

Johan Guillon 06.15.24.30.34

par internet : berry.marvil@yahoo.fr - lyvanbulls@hotmail.fr

Engagements en ligne sur <https://cedia.fr> ou par courrier à envoyer,

accompagné du paiement à l'ordre de «ACTCVL», à :

Cedia - CACS Châteauroux - 31230 Coueilles



Jugement à horaires
à partir de 9h30

Restauration sur place

JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

SAMEDI 20 AVRIL 2019

1^{er} GROUPE

Berger Allemand, Berger Blanc Suisse..... Michel MOTTET
Bergers Belges, Schipperke..... Marie-France VARLET
Bearded Collie, Shetland..... Franco MANNATO
Berger de Beauce, Berger de Russie Méridionale, Tatra, Podhale,
Bergers Roumains, Nizinni, Chien Loup de Saarloos, Chien Loup Tchécoslovaque,
Komondor, Bergers Hongrois, Bergers Roumains, Berger de Russie Méridionale,
Autres Bergers de l'Est et Italiens, Welsh Corgi Pembroke, Cardigan..... Bernard POUVESLE
Berger Australien, Kelpie, Berger Catalan, Bergers des Pyrénées,
Berger Picard, Bouviers Australiens, Bouviers des Ardennes, des Flandres,
Colleys, Berger Hollandais, Schapendoes..... Christian LENEUF
Les races Lancashire Heeler, Chien de Berger de Majorque, Bobtail, Berger de la Serra de Aires, Berger Américain miniature, Berger de Brie, Border Collie ne seront pas jugées.

4^e GROUPE

Teckels..... Enriqu^e MATÉ DURAN (SP)

5^e GROUPE

Berger d'Islande, Buhund Norvégien, Chien d'Ours de Carélie..... Vincent CABON
Chien Nu du Mexique, Chien Nu du Pérou..... Jean-Louis GRUNHEID
Akita Américain, Akita Inu, Basenji, Chien Finnois de Laponie,
Chow Chow, Eurasier, Husky, Malamute, Podenco Canario,
Podenco Ibicencio, Podenco Portugais, Shiba Inu, Samoyède,
Spitz des Visigoths, Spitz Finlandais, Spitz Allemands, Spitz Italien,
Spitz Japonais et autres races du groupe..... Franco MANNATO

9^e GROUPE

Caniches, Carlin, Chihuahuas..... Enriqu^e MATÉ DURAN (SP)
Épagneul Japonais, Pékinois, Bouledogue Français..... Jean-Louis GRUNHEID
Spéciale Épagneul Nain Continental, Petit Chien Russe,
Bichons, Boston Terrier, Cavalier King Charles Spaniel, King Charles,
Chien Chinois à Crête, Coton de Tulear, Épagneul Tibétain,
Griffon Belge, Griffon Bruxellois, Kromfohrlander,
Lhasa Apso, Petit Brabançon, Petit Chien Lion,
Terrier du Tibet, Shih Tzu et autres races du groupe..... Vincent CABON

10^e GROUPE

Greyhound, Petit Lévrier Italien..... Pierre RENARD
Azawakh, Deerhound, Galgo Espagnol, Irish Wolfhound, Barzoï, Saluki,
Lévrier Afghan, Lévrier Polonais, Magyar Agar, Sloughi, Whippet..... Jean-Louis GRUNHEID

Races non reconnues par la FCI

Chien Particolore à Poil Frisé, Ratier de Prague..... Vincent CABON

1^{er} Clôture le 23 Mars 2019

2^e Clôture le 5 Avril 2019

date de réception - méfiez-vous des lenteurs de la Poste

Voir en page 3 pour la participation aux frais d'engagement

**Engagement internet : <https://cedia.fr>
paiement sécurisé**

DIMANCHE 21 AVRIL 2019

2^e GROUPE

Bulldog Anglais, Cane Corso, Dogue Argentin, Landseer, Leonberg,
Terre Neuve, Bullmastiff, Mastiff..... Ludovic DENIS
Shar Pei..... René FAVRE
Saint Bernard, Mâtin Napolitain..... Sylviane TOMPOUSKY
Spéciale Dogue de Bordeaux..... Anne DYTRYCH
Schnauzer Nain..... Enriqu^e MATÉ DURAN (SP)
Berger de Bosnie-Herzégovine, Affenpinscher, Berger d'Anatolie,
Berger d'Asie Centrale, Berger du Caucase, Bouviers Bernois,
Bouviers Suisses, Boxer, Dobermann, Dogue Allemand, Dogue des Canaries,
Dogue du Tibet, Fila Brasileiro, Fila de San Miguel, Hovawart,
Mâtin des Pyrénées, Mâtin Espagnol, Montagne des Pyrénées, Estrela,
Pinschers et autres races du groupe..... Sylviane TOMPOUSKY

3^e GROUPE

Airedale, Bedlington, Border, Cesky, Irish, Kerry Blue, Lakeland, Silky,
Terrier Australien, Terrier Brésilien, Toy Terrier, Welsh, Cairn Terrier,
Dandie Dinmont Terrier, Fox Terriers, Scottish Terrier, Skye Terrier,
West Highland White Terrier..... Sébastien JACOPS
Spéciale Staffordshire Bull Terrier Femelles..... Harry CARTER (GB)
Spéciale Staffordshire Bull Terrier Mâles..... Muriel FROELICH
Spéciale Bull Terrier, Bull Terrier Miniature, American Staffordshire, Yorkshire,
Terrier de Chasse Allemand, Jack Russell, Terrier Révérend Russell
et autres races du groupe..... Enriqu^e MATÉ DURAN (SP)

6^e GROUPE

Spéciales Bleu de Gascogne, Gascons Saintongeais, Ariégeois
Anglo-Français de Petite Vènerie, Beagle..... Gérard GÉNICHON/Alexandre MAYNARD
Basset Artésien Normand, Fauves de Bretagne, Basset Hound,
Beagle Harrier, Bruno du Jura, Chiens Courants Bernois, Italien, Polonais,
Slovaque, Chien d'Artois, Chiens de Rouge de Bavière, du Hanovre, Dalmatien,
Foxhound, Griffon Nivernais, Griffon Vendéen, Harrier, Poitevin, Porcelaine,
Rhodesian Ridgeback, Saint Hubert et autres races du groupe..... René FAVRE

7^e GROUPE

Spéciale Braque de Weimar
Braque Français, Braques Hongrois, Setter Gordon, Pointer..... Michel AUPÉE
Braque Allemand, d'Auvergne, du Bourbonnais, Saint Germain,
Épagneul Français..... Anne GESLIN
Spéciale Setter Anglais..... Daniel POUJAUD
Braque Italien, Portugais, Drahthaar, Épagneul Bleu De Picardie, Épagneul Breton,
Pont-Audemer, Épagneul Picard, Korthals, Langhaar, Grand et Petit Munsterlander,
Pudelpointer, Setter Irlandais..... Lionel BLÉMUS
La race Braque de l'Ariège ne sera pas jugée.

8^e GROUPE

Chien d'Oysel Allemand, Kooikerhondje, Chesapeake, Nova Scotia, Curly,
Flat Coat Retriever, Golden Retriever, Labrador..... Renée RAULT
Barbet, Lagoto Romagnolo, Cockers et autres races du groupe..... Bruno FACQ

Races non reconnues par la F.C.I.

Briquet de Provence, Épagneul de Saint Usuge..... René FAVRE
Bulldog Continental..... Ludovic DENIS
Les races Barbado de Terceira, Cao de Gado Tranmontano, Chien Fonnese, Berger Américain Miniature ne seront pas jugées.

**Confirmations seules pour les chiens non exposés :
chaque jour de 8h30 à 9h15 pour les groupes exposés
dans la journée (bulletin inscription dernière page)**

L'ACTCVL sera amené à photographeur ou filmer la manifestation. Les images seront susceptibles d'être utilisées dans un but associatif.

L'ACTCVL se réserve la possibilité d'utiliser les coordonnées des participants à la manifestation pour les contacts habituels administratifs et de promotion, dans un cadre associatif. Les fichiers ne sont jamais cédés à des tiers pour utilisation commerciale.



HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h30. Les jugements commenceront à 9h30 précises.

SORTIE - Les chiens pourront sortir à partir de 15h30. Des autorisations de sortie temporaire pourront être accordées après versement d'une caution de 10 €.

LOGEMENT - Des cages seront mises à disposition en quantité limitée. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, **ce qui exclut tout double « Handling »**, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont admis à l'exposition, tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI. Les chiens de la 1^{re} catégorie ne sont pas admis.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les dates prises en compte pour le calcul des âges sont la date anniversaire et le jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Les classes intermédiaire, ouverte et travail entrent en concurrence pour l'attribution du CACS

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.

Les classes Puppy et Baby ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

• AUTRES CLASSES

MEUTES (UNIQUEMENT pour les Races des Groupes 3 - 4 - 6

soumises à épreuves de Travail dans l'utilisation Chasse)

Ensemble de 6 chiens minimum appartenant au même propriétaire, chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement individuel.

TERRIERS - TECKELS : Le propriétaire doit engager au moins 3 des 6 chiens, présentés au jugement des meutes, en classe Travail (joindre les titres nécessaires pour accéder à la classe travail) ou justifier qu'il est titulaire d'une attestation de meute.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

CHIENS COURANTS : Les chiens composant la meute doivent être de même race et variété, sans distinction de sexe.

Meute classe travail : doit avoir au moins trois des six chiens courants, présentés au jugement des meutes, en classe travail ou l'ensemble des chiens appartenant à un équipage titulaire d'une attestation de meute (joindre les justificatifs à l'engagement).
Meute classe ouverte : ne comprend pas au moins 3 chiens courants en classe travail.

LOT D'AFFIXE - (Peut être constitué sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR - (Peut être constitué sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour 2 chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour 2 chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle
CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - le montant des engagements libellé à l'ordre de l'Association Canine Territoriale Centre Val de Loire doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement par chèque bancaire ou postal.
Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS :

• 1^{re} clôture le 23 mars 2019 • 2^e clôture le 5 avril 2019 (date de réception)

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 € pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^o des engagements :

- a) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^o des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le « Service Vétérinaire » ;
 - b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
 - d) ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défilant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge à la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
 - b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.
- Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race,

ainsi que le (la) Meilleur(e) Jeune ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés «Meilleur de Race» seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

CONFIRMATIONS :

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres 15 mois

Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovavart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois 15 mois

Gr 5 : Chien du Pharaon, Cimeco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland 15 mois

Gr 6 : Rhodesian Ridgeback 15 mois

Gr 8 : Retriever 15 mois

Gr 9 : Epagneuls Pékinois et Japonais 10 mois

Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski 15 mois

RÉCLAMATIONS

- Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 114 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement. Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

A compter du 1^{er} Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc...) ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine, exception faite des chiens nés en France avant le 28 août 2008.

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).



ACT Centre Val de Loire CHÂTEAUROUX - 20 & 21 AVRIL 2019 DEMANDE D'ENGAGEMENT

N° d'engagement :
(réservé à la Société Canine)

C.A.C.S.
de la S.C.C.

Si vous ne pouvez vraiment pas utiliser l'engagement en ligne CEDIA.FR, remplissez la feuille ci-dessous et envoyez là, accompagnée du paiement à l'ordre de «ACTCVL» à :
CEDIA - CACS Châteauroux - 31230 COUEILLES

Renseignements : S. Villemonais ☎ 06 86 70 40 80 - berry.marvil@yahoo.fr
J. Guillon ☎ 06 15 24 30 34 - lyvanbulls@hotmail.fr

Vous pouvez faire des photocopies mais il nous faut **une feuille par chien**.

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue.

NUMÉRO DE TATOUAGE OBLIGATOIRE
(ou n° d'identification par transpondeur)

**Cages gratuites en
quantité limitée**

Race

Variété : Bergers Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.
Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.
Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.
Nature du poil : Teckels, Saint-Bernard, Chihuahua, Collies, Braques de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos, Bichons, Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.
Poids : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Nom du chien

Sexe : mâle femelle Né le _____ N° Livre d'origines _____

Nom du père

Nom de la mère

Nom du producteur : M., Mme, Mlle
Propriétaire de la mère à la saillie

Nom du propriétaire : M., Mme, Mlle

Adresse

Code postal _____ Ville _____

Tél. _____ Mail _____
(indispensable pour recevoir votre accusé de réception)

Chien inscrit en classe :

- Intermédiaire.....
Ouverte.....
Travail.....
Champion.....
Jeune.....
Puppy.....
Baby.....
Vétéran.....
Ne concourant pas.....
Meute.....
Demande la confirmation
(gratuite pour tout chien inscrit en
classe individuelle ou en meute)

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

L'ACTCVL sera amené à photographier ou filmer la manifestation. Les images seront susceptibles d'être utilisées dans un but associatif. L'ACTCVL se réserve la possibilité d'utiliser les coordonnées des participants à la manifestation pour les contacts habituels administratifs et de promotion, dans un cadre associatif. Les fichiers ne sont jamais cédés à des tiers pour utilisation commerciale.

Fait à _____ Signature du propriétaire :

le _____

Renseignements à fournir pour les classes Travail et Champion

CLASSE TRAVAIL

Les récompenses exigées devront avoir été obtenues avant le 5 Avril 2019

Chiens de Défense :

- soit un Brevet chien de défense en Ring - soit un Brevet Campagne - soit un Brevet Mondioring - soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1) - soit un Brevet de Pistage français - soit un Brevet de recherche utilitaire - soit un Exc. Niveau 1 pour le pistage F.C.I. - soit un test international de sauvetage - soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux : Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1^{er} ou 2^e catégorie

Chiens Courants : Brevet de Chasse (BCCC)

Spaniels : au moins un TB dans un concours

Barbets : brevet de travail à l'eau 1^{er} ou 2^e catégorie.

Retrievers : TB en field-trial. Ou un BICP 1^{er} ou 2^e catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang

Terriers : Minimum 100 pts dans un concours de déterrage.
Teckels : Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix. Ou 47 points ou un 3^e prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

Chien d'Elan Norvégien : Epreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

Chiens de Rouge de Hanovre et de Bavière

• TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau : Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers : Justifier de 2 Excellents en ENC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents.

CLASSE CHAMPION

Le titre de Champion doit être homologué au plus tard le 5 Avril 2019

Joindre impérativement la copie SCC ou FCI du titre ouvrant droit à la classe travail ou à la classe champion. En l'absence de ces justificatifs, le chien sera inscrit en classe ouverte.

ENGAGEMENT POSSIBLE SUR INTERNET :
<http://cedia.fr>
engagement en ligne - **Paiement sécurisé**

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

le tarif dégressif s'applique si les chiens appartiennent au même propriétaire

	jusqu'au 23/03	après le 23/03	Sommes adressées
1 ^{er} chien (catalogue compris) (sauf puppy, baby et vétéran)	39 €	46 €	
2 ^e chien/3 ^e chien (sauf puppy, baby et vétéran)	33 €	39 €	
4 ^e ou suivants (sauf puppy, baby et vétéran)	29 €	35 €	
Puppy, Baby, Vétéran	27 €	33 €	

Chiens ne concourant pas : non Exposés, non Confirmés 22 €

Meute avec 6 chiens en individuelle 62 €

Chien supplémentaire dans la meute 19 €

Réduction de 10 % aux membres de l'ACTCVL à jour de leur cotisation de l'année en cours. (n° carte : _____)

Jeune présentateur 8 €

Accompagnateur (gratuit jusqu'à 15 ans) 3 €

Total des engagements

Ci-joint règlement des engagements

ci dessus désignés par

Mandat Chèque CCP

Libellé à l'ordre de l'ACTCVL

Paires, couples, Lots d'affixe et de reproduction : gratuit. inscription au secrétariat le jour de l'exposition.

Votre carte d'exposant vous sera adressée quelques jours avant l'exposition.

Confirmations seules (35 €) :

le samedi 20 avril (gr. 1, 4, 5, 9, et 10)

le dimanche 21 avril (gr. 2, 3, 6, 7 et 8)

inscriptions sur <https://cedia.fr>

(ou télécharger l'imprimé spécial à retourner à Cédia - Confirmation de Châteauroux - 31230 Coueilles - Libeller le titre de paiement à ACTCVL)

CLÔTURES DES ENGAGEMENTS :

**23 Mars (le cachet de la poste fait foi pour le changement de tarif)
et 5 Avril 2019 (date de réception - méfiez-vous des lenteurs de la Poste)**

JEUNE PRÉSENTATEUR

RÉCOMPENSES À TOUS LES PARTICIPANTS, COUPES AUX MEILLEURS.

Cette épreuve pourra contribuer à :

- développer la passion du beau chien chez l'enfant
- encourager une vocation naissante ;
- apprendre la sportivité ;
- former le caractère à la compétition ;
- partager en famille la même passion canine.

Comment gagner ?

Seule la qualité de présentation sera prise en compte par le juge. Le meilleur jeune handler (présentateur) sera celui qui, selon l'avis du juge, arrivera à :

- mettre son chien en valeur ;
- minimiser ses défauts ;
- user de son adresse et de son sens du chien pour présenter son animal en mouvement, en posture, et à l'examen du juge (dents et statique).

Ce concours compte pour le classement national des jeunes handlers

Les chiens de 2^e catégorie ne peuvent être présentés par des mineurs.
Inscription possible sur place au secrétariat

Bulletin d'inscription «Jeune Présentateur»

À renvoyer à : A.C.T.C.V.L. - Mme VILLEMONAIS - 62, route de La Châtre - 36100 ISSOUDUN

Nom de l'enfant Prénom

Age de l'enfant.....

Nom du chien* Race

Seuls les engagements remplis par les parents seront pris en compte. Seuls les chiens déjà inscrits par ailleurs en classe individuelle à l'exposition de Châteauroux pourront participer au concours.

Je soussigné (Nom, Prénom).....

domicilié à

demande l'inscription de mon enfant..... au concours de JEUNE PRÉSENTATEUR.

Je déclare être civilement responsable de mon enfant à ce jour, je dégage la responsabilité de l'A.C.T.C.V.L. à raison des dommages causés tant par mon enfant ou par l'animal qu'il présentera que ceux occasionnés à mon enfant ou à mon chien.

Signature (lu et approuvé)

* Le chien doit avoir participé à l'exposition

Règlement 8 € à ajouter au montant de l'engagement.

NB : Possibilité d'engagement sur place

A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LA SÉANCE DE CONFIRMATION SEULE

Pour les chiens non engagés à l'exposition, le matin de 8h30 à 9h15.

Samedi : races des groupes 1, 4, 5, 9, 10 - Dimanche : races des groupes 2, 3, 6, 7, 8.

De préférence, inscription en ligne : <https://cedia.fr>

Si vous ne pouvez pas, envoi par courrier à à CEDIA - Confirmation Châteauroux - 31230 COUEILLES
accompagné de votre règlement (35 € par chien), libellé à l'ordre de l'ACTCVL

Race _____ Sexe _____

Identification puce : _____ Tatouage : _____

N° L.O.F. : _____ Né(e) le : _____

Nom du chien : _____

Nom du Propriétaire : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Mail : _____

Le chien devra être présenté avec les documents originaux : certificat de naissance, carte d'identification (ICAD)
et formulaire de demande de confirmation rempli (formulaire à télécharger sur www.centrale-canine.fr ou sur cedia.fr).
Renseignements : Sylvie Villemonais 06.86.70.40.80 / Johan Guillon 06.15.24.30.34 - lyvanbulls@hotmail.fr
par internet : berry.marvil@yahoo.fr

